

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DONZAC
DU 28 JANVIER 2019**

L'an **deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à 19h00**, sous la présidence de Monsieur QUEYRENS Alain, Maire, le Conseil Municipal de la commune de **DONZAC**, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2019, conformément aux articles L 2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Messieurs QUEYRENS Alain - BARBOT Christian - BELIS Christian
Mesdames LACOSTE Annie - BORDENAVE Bernadette - HINNEWINKEL Marie-José - DUPUY Sylvie - GODIN Monique

Absent excusé : Monsieur SANFOURCHE Jean-Louis

Pouvoir (s) (art. L. 2121-20 du CGCT).

Secrétaire de séance : Madame BORDENAVE Bernadette

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2018

Après avoir demandé si le Conseil Municipal souhaitait apporter des modifications au compte rendu, Monsieur le Maire propose l'adoption du PV de la séance du 21 décembre 2018.

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. COMPTE RENDU DE DECISIONS :

Néant

3. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

OBJET 01-01-2019 : DM N°2 : VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la clôture de l'exercice 2018, il s'avère que le compte 66 (intérêts des emprunts) est déficitaire de 0.17 €.

Il est donc nécessaire de faire un virement de crédit sur l'article 66111 afin que l'échéance du crédit communal avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, concernant l'emprunt pour les travaux de réhabilitation de la salle de réunion associative au lieu-dit « Lavialle », soit recouvrée au plus vite.

Monsieur le Maire propose donc le virement de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	66111	Intérêts des emprunts	50.00
TOTAL			50.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Voiries	- 50.00
TOTAL			- 50.00

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19h30